



## LA BELLE MERE DE MA FILLE SE PREND POUR SA MERE

Par **maman en colere**, le **08/03/2012 à 17:24**

Bonjour,

Je suis en garde alternee avec le pere de ma fille de 5 ans depuis presque un an.

La nouvelle compagne de son pere se permet des libertés que je ne peux plus tolérer. Elle maquille ma fille (la totale vernis fard a paupiere rouge a levre ROUGE!!!!!!)en lui disant que maman est pas la pour voir

Elle se permet de contrer mes directives aupres de l'école notemment en ce qui concerne le mode d'éducation et la cantine. Elle publie des photos de ma fille sur les reseaux sociaux sans mon autorisation.

Elle a dit a ma fille que des qu'ils le pourront elle habitera "que chez papa tout les jours"

Je pense qu'ils veulent reclamer la garde. Je veux contrer sa belle mere sur tous les plans....comment dois je faire???? Elle me sors par les yeux si ca continue ca risque de mal se terminer. je n'ai qu'un enfant et je ne compte pas la perdre sur le plan emotionnel comme juridique

Elle joue sur le fait que je suis recemment séparée, retournée chez mes parents et sans travail...aidez moi je suis a bout!!!!!!!!!!

Par **Louxor\_91**, le **09/03/2012 à 13:51**

[citation]sa belle mere [/citation] ils sont mariés ? pour le reste pas évident d'agir je crois... sauf pour les photos sur les réseaux sociaux ! photo d'une mineur... Pour ce qui est de la garde alternée chez qui réside l'enfant ? quelle est son adresse officielle ? Pour l'école, seuls les parents a mon sens peuvent donner/demander quelque chose ! si l'école suit les directives de cette personne voyez cela avec l'école... Pour moi ils se mettent en tort !

Par **maman en colere**, le **09/03/2012 à 20:19**

bonsoir loulou\_94,

merci de prendre le temps de m'aiguiller dans ce dilemne.

pour répondre a vos questions ils ne sont pas mariés mais pacsés depuis peu. en ce qui concerne la garde alternée c'est une semaine sur deux mais juridiquement ma fille est domiciliée avec moi.

En ce qui concerne l'ecole ils ont du mal a suivre vu que le pere de ma fille laisse agir

librement sa compagne en ce qui concerne la totalité de sa vie et de son éducation lorsqu'elle est avec eux...donc elle se croit en terrain conquit parce qu'elle a l'appui de mon ex. Ceci étant dit comme il travaille beaucoup ça l'arrange de voir que sa compagne s'occupe de tout aussi....sauf que moi je suis toujours là et je prend très à cœur mon rôle de maman...et je ne compte pas lui céder ma place..comme nous ne sommes pas souvent d'accord sur les méthodes à adopter vis à vis de ma fille l'école a du mal à suivre...voilà vous savez tout. merci de vous pencher sur mon cas et d'essayer de m'aider! j'avoue avoir du mal à garder mon calme maintenant...

Par **tita64100**, le **10/03/2012** à **10:36**

2 solutions s'offrent à toi

tu peux parler avec le papa et vous essayez d'avoir des règles en commun le coucher, la télé, l'école. pour le maquillage essaye quel utilise du maquillage enfant interdit quel le porte à l'école, (j'ai une petite fille de 5 ans aussi et elle porte du maquillage enfant que lors de grands événements repas de famille, anniversaire... je ne lui est pas interdit mais réglementée) quand à l'école vu que c'est toi qui es en contact avec la maîtresse vois que sa soit toi qui t'occupe des petits détails et par contre quand il y a de gros problèmes que l'école vous convoque tous les deux. ce qui m'empêche pas le père d'aller voir la maîtresse quand il le veut ni de recevoir les cahiers de notes

l'autre solution c'est malheureusement d'expliquer à ta fille qu'il y a des règles chez toi et des règles chez son père que chez toi s'est comme ça et pas autrement.

Par **maman en colère**, le **10/03/2012** à **23:15**

bonsoir et merci de répondre à ma question....la méthode de discussion avec le papa a déjà été abordée...et ça ne donne rien...il me dit oui oui oui mais au final c'est elle qui décide c'est elle qui a le dernier mot...donc inutile de perdre encore mon temps à en parler avec son père vu que rien de bouge et rien ne change..

Par **SabineBP**, le **15/03/2012** à **17:33**

Bonjour,  
Avez-vous tenté la médiation familiale ?

Par **maman en colère**, le **15/03/2012** à **20:12**

bonsoir,  
oui nous sommes déjà passés par la médiation familiale à l'époque de la séparation. la belle mère de ma fille n'était pas encore en couple avec mon ex mari. je sais pertinemment

neanmoins qu'une nouvelle mediation ne servira a rien si on tient compte du fait qu'elle manipule tout ceux qui l'entoure pour arriver a ses fins et qu'elle n'applique pas ce qu'elle dit. Le fait que je ne veuille pas "rentrer dans son moule" ne lui convient pas et de ce fait elle me met des batons dans les roues sur tous les plans...meme sur le plan affectif... voila merci et bonne continuation

Par **tilou**, le **07/04/2012** à **15:52**

Bonjour,

La belle-mère de ta fille n'a aucune autorité parentale sur ta fille tu continues d'exercer toute ton autorité parentale et elle est tenue de la respecter. Vois avec l'école, c'est toi la maman pas elle. Ne te laisse pas faire.

Par **maman en colere**, le **16/04/2012** à **13:49**

bonjour,

j'ai effectivement rappelé à l'école que je reste la mère de l'enfant et que donc ce sont mes directives qui doivent être suivies et non les siennes. si ça continue de nouveau je poserai un veto auprès de l'école avec mon avocat.. merci de vous pencher sur mon problème, bonne continuation

Par **Laure11**, le **16/04/2012** à **18:21**

Bonjour,

Vous n'avez nullement besoin de votre avocat pour dire au directeur ou à la directrice de l'école que c'est vous et le père qui avez l'autorité parentale et non la compagne du père et qu'ils sont priés de bien vouloir respecter cette autorité parentale sinon vous en informez le rectorat.

Cdt